

Rapport du conseil communal du 26 septembre 2025

Séance publique

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette première réunion du conseil communal après les vacances d'été. À l'occasion de la première Journée de la langue luxembourgeoise, elle a prévu une attention toute particulière pour les membres du conseil communal : un « Lëtzi », une spécialité produite exclusivement à Grevenmacher et à Niederaanven pour cette journée exceptionnelle. Elle présente ensuite la nouvelle collaboratrice de la commune, Madame Nathalie GREGOIRE, qui occupe depuis le 1er août la fonction de chargée des relations publiques de la commune.

1. Présentation cadastre de commerce (Observatoire national des PME).

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) présente Monsieur Philipp HENGER (Observatoire national des PME) et Monsieur Joe GUERKINGER et souhaite également la bienvenue à Madame Samantha SEIL, présidente des « Maacher Geschäftsleit ». Les deux messieurs sont présents aujourd'hui afin de présenter le cadastre de commerce. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne qu'il s'agit d'un outil susceptible d'apporter un soutien précieux aux commerçants de Grevenmacher.

Le registre de commerce est ensuite présenté par les deux messieurs qui expliquent en détail le contexte ainsi que les objectifs du projet. Le conseil communal prend acte de la présentation avec approbation et se déclare convaincu par le contenu exposé.

2. Actes et contrats:

a) Contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un terrain.

Le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un terrain, conclu le 20 août 2025 entre la Ville de Grevenmacher et l'entreprise PENINSULA IMMO S.A., porte sur la mise à disposition d'un terrain sis au lieu-dit « Kuerzaacht », d'une superficie d'environ 115m², situé sur une partie de la parcelle cadastrale no 2480/7129, section A de Grevenmacher. Le terrain est mis à disposition pendant la durée des travaux d'aménagement du PAP Camping.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert de savoir si, dans le cadre du projet Peninsula, les modifications proposées en vue d'améliorer la visibilité au coin de la rue menant à l'accès du bain en plein air ont été prises en compte.

Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme indique que ce secteur a désormais été entièrement dégagé. Le grand ensemble de boîtes aux lettres ainsi que le dispositif de stationnement pour vélos ont été relocalisés à l'avant du bâtiment, route du Vin, de sorte que plus rien n'entrave désormais la visibilité.

Accepté à l'unanimité.

- b) Contrat de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Centre ».

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fait remarquer dans ce contexte que le parking souterrain du « Centre » ne cesse de gagner en attractivité.

Accepté à l'unanimité.

- c) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « Op Flohr ».

L'acte de vente concerne la vente d'un terrain d'une superficie de 9,40 ares sis au lieu-dit « Op Flohr », inscrit au cadastre, commune de Grevenmacher, section A, no cadastral 2928/8763. Le prix de vente est fixé à 141.000€. La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir aux fins de mesures de compensations et/ou pour une construction d'utilité publique.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne à ce propos que les terrains présentant un intérêt pour la commune devraient, en cas de disponibilité, être acquis.

Accepté à l'unanimité.

3. Subside:

- a) Chorale municipale Grevenmacher a.s.b.l.: adaptation subside Cheffe de chœur.

Le collège échevinal propose une adaptation du subside annuel à la suite de l'engagement d'une nouvelle Cheffe de chœur.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que Monsieur Martin ELMQUIST n'exerce plus la fonction de Chef de chœur. La nouvelle Cheffe de chœur perçoit un honoraire supérieur de 150 € à celui de son prédécesseur. La chorale avait initialement demandé que, pendant une période de transition de trois mois, les deux Chefs de chœur soient rémunérés simultanément. La commune n'a toutefois pas donné suite à cette demande.

Dans ce contexte, le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur l'état d'avancement du dossier relatif aux entraîneurs diplômés des associations sportives. Il rappelle qu'il avait été annoncé par le passé que ceux-ci bénéficieraient d'un soutien financier plus important. Monsieur Ralph WAGNER du service financier confirme que la procédure est en cours et que les associations concernées sont subventionnées en ce sens.

Acceptée à l'unanimité.

4. Règlements communaux:

- a) Adaptation ponctuelle du règlement sur les déchets.

Des adaptations ponctuelles ont été apportées concernant les horaires d'enlèvement des déchets ménagers ainsi que la collecte des déchets encombrants.

Désormais, les conteneurs à déchets doivent être déposés au bord du trottoir, bien visibles et accessibles, au plus tard à 6 heures du matin le jour de la collecte, au lieu de 7 heures auparavant.

En ce qui concerne les déchets encombrants, il est désormais prévu que le propriétaire soit présent au moment de l'enlèvement. En cas d'absence du propriétaire, les déchets encombrants ne seront pas collectés. Toutefois, la présence peut être déléguée à une autre personne.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur la fréquence de tels cas.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que cela se produit rarement. Elle cite toutefois un exemple où des déchets encombrants devaient être enlevés, parmi lesquels se trouvait un canapé qui n'appartenait pas au propriétaire. Étant donné que l'enlèvement des déchets encombrants engendre des coûts, le règlement a été adapté en conséquence.

Acceptée à l'unanimité.

b) Adaptation ponctuelle du règlement général de la Police.

L'adaptation concerne exclusivement le point relatif aux terrasses des restaurants et des bistrotts. Celles-ci peuvent désormais rester ouvertes toute l'année. Il est à noter que, dans la Ville de Luxembourg, les terrasses sont également ouvertes toute l'année. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que le niveau sonore sur les terrasses doit évidemment être réglé de manière à éviter toute plainte. Le repos nocturne reste toutefois fixé à 22h00.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'exprime ensuite sur le point « les éléments doivent être rentrés pour 1h00 » et fait remarquer que, dans la pratique, presque personne ne respecte cette règle. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que cette formulation signifie simplement que les éléments concernés (par exemple le mobilier) doivent être mis de côté pour cette heure.

Acceptée à l'unanimité.

c) Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Acceptée à l'unanimité.

d) Avenant au règlement de la circulation.

Accepté à l'unanimité.

5. Concessions cimetière.

Cinq concessions cimetière sont acceptées à l'unanimité.

6. Modifications budgétaires.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) fournit des explications sur les modifications budgétaires prévues.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) se renseigne sur les raisons de l'augmentation du budget destiné à la réparation et à l'entretien des parcmètres, notamment sur les causes justifiant cette hausse.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier explique que ces besoins varient d'une année à l'autre et qu'il est difficile de prévoir à l'avance quelles interventions seront nécessaires. Dans le cas présent, il s'agit principalement des horodateurs.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) exprime sa déception quant au fait qu'aucune entreprise de Grevenmacher n'ait été retenue pour la rénovation de la façade du « Kulturhuef », le marché ayant été attribué à une entreprise extérieure.

Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme explique que les devis présentés par l'entreprise locale étaient nettement plus élevés.

La conseillère Carine SAUER (CSV) demande ensuite des précisions sur l'emplacement du four en argile, pour lequel des crédits supplémentaires doivent également être approuvés. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que celui-ci se trouve à l'école fondamentale. À ce sujet, elle charge Monsieur Marc HOFFMANN du service technique d'informer Monsieur

Jacques CLEMENS, également du service technique, qu'il devra veiller à ce qu'une photo commune soit réalisée avec les responsables de la « Kleederstuff » et de l'école.

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

7. Affaires du personnel:

- a) Suppression d'un poste de fonctionnaire communal, catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif (« Citymanager ») avec effet au 1^{er} octobre 2025.

Acceptée à l'unanimité.

- b) Suppression d'un poste de fonctionnaire communal, catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des ressources humaines.

Acceptée à l'unanimité.

- c) Création d'un poste de fonctionnaire communal(e), catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du Centre culturel Machera.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) explique que le parti démocratique s'abstiendra à nouveau lors de ce vote, pour les mêmes raisons que lors de la dernière création d'un poste au Centre culturel. Elle souligne qu'à ce jour, aucune stratégie claire ni aucun concept concret n'ont été présentés pour le Centre culturel.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) explique que le parti LSAP approuvera la création du poste, le personnel étant nécessaire pour permettre le démarrage des activités du Centre culturel. Elle précise toutefois que cette position ne remet pas en cause la critique formulée par le parti LSAP à l'égard du projet. Le parti LSAP continue de critiquer le fait qu'aucun chiffre ne lui ait encore été communiqué et qu'aucune analyse n'ait été réalisée afin de déterminer si la commune est réellement en mesure de supporter les coûts du projet « Machera » ainsi que les charges qui en découleront.

Le poste est approuvé par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 abstentions.

8. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe qu'en date du 15 septembre 2025, la commune a obtenu l'autorisation provisoire d'instaurer une zone de circulation limitée à 30 km/h dans le secteur de l'école fondamentale et au-delà. Elle précise qu'une analyse est actuellement en cours afin de déterminer les suites à donner à ce dossier. Elle souligne en outre qu'elle a transmis cette information sans délai.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) s'enquiert de savoir s'il n'avait pas été indiqué au départ que la zone 30 devait débiter dès la rue de Luxembourg. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'elle fera procéder à une vérification à cet égard.

La bourgmestre poursuit en indiquant que la commune a eu, la semaine dernière, l'opportunité d'acquérir une maison située dans la rue de l'École, attenante directement à la Maison relais, et ce à un prix jugé raisonnable. La commune a saisi cette occasion.

Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme explique les possibilités d'affectation du terrain et précise que cette acquisition pourrait, par exemple, soutenir la commune dans le cadre de l'extension de l'école. Elle souligne notamment qu'un accès piéton direct à l'établissement scolaire pourrait être aménagé. Une partie du jardin, d'une superficie totale de 5 ares, pourrait par ailleurs être utilisée à des fins de construction. Le prix d'achat du bien s'élevait à 850 000 €.

Concernant la Place du Marché, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que le collège échevinal a prévu de rencontrer prochainement Monsieur Christophe PIRENNE,

exploitant du Proxy-Delhaize. Elle souligne que cet établissement devra impérativement être pris en considération dans le cadre de la planification du futur aménagement de la Place du Marché.

Elle ajoute par ailleurs qu'elle a commandé, pour l'ensemble des membres du conseil communal, le rapport annuel publié par le STATEC intitulé « Le Luxembourg en chiffres », afin de le mettre à leur disposition dès sa réception.

Elle ajoute que de nombreuses réclamations ont été reçues concernant le comportement des bus en matière de stationnement. Elle a été informée, par une instance supérieure, que tous les conducteurs disposent dans leur véhicule d'un document appelé « roadmap », indiquant clairement où le stationnement est autorisé et où il ne l'est pas. Cependant, ces consignes ne seraient pas respectées par les conducteurs. Dans ce contexte, il est reproché à la commune de ne rien entreprendre – ce qui ne correspond toutefois pas à la réalité.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne ensuite des détails sur la visite du nouveau Grand-Duc, prévue pour le 4 octobre 2025. Elle adresse tout d'abord ses remerciements sincères à Madame Carole CLEMENS du secrétariat communal pour le travail accompli et son engagement inlassable dans la préparation de cet événement.

Elle ajoute ensuite que plusieurs clubs sportifs de la Ville de Grevenmacher participent activement aux différents ateliers organisés dans le cadre de la visite. Les membres du conseil communal sont priés de respecter le code vestimentaire prévu pour l'occasion.

La commune met à disposition des plus de 100 enfants participant à la manifestation un bon pour un repas ainsi qu'un bon pour une boisson.

Le site de l'événement « Op Flohr » sera fermé à la circulation, et aucun stationnement ne sera possible sur place. C'est pourquoi un service de navette sera mis en place à partir de 11h00.

Le club de football assurera le service de la buvette « Op Flohr », qui restera ouverte jusqu'à 15h00.

Le conseil communal assistera à l'événement, sans toutefois faire l'objet d'une présentation officielle.

Le nouveau Grand-Duc sera accueilli par Anne KREMER, Jill WAGNER et Monique HERMES (CSV).

Il n'y aura pas d'accueil musical, car l'hymne (« Wilhelmus ») n'est joué que lors des cérémonies officielles.

La conseillère Carine SAUER (CSV) souhaite savoir si le nouveau Grand-Duc ne passera réellement qu'environ une heure à Grevenmacher.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que la visite ne durera que 40 minutes.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'informe quant à l'accessibilité de l'événement au grand public.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) confirme que la manifestation sera bien ouverte au public. C'est précisément dans ce but qu'un service de navette a été mis en place.

Le conseiller Claude WAGNER (DP), impliqué dans l'organisation de la visite par l'intermédiaire du club de football, émet des critiques à l'égard de la planification prévue. Il fait remarquer que le programme envisagé ainsi que le déroulement de la visite paraissent plutôt modestes en comparaison avec ceux d'autres communes. Selon lui, la contribution de Grevenmacher, telle que présentée sur le site internet créé à l'occasion du changement de trône, apparaît de loin la plus faible. Il souligne également qu'il aurait été souhaitable d'informer la population plus tôt.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) souligne que l'organisation d'un événement digne de ce nom, n'était en aucun cas évidente dans les circonstances données. Elle insiste sur le fait que les travaux de préparation ont été associés à des défis considérables.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) cède ensuite la parole à l'échevin Marc KRIER (déi gréng), qui présente des informations et remarques relatives au bain en plein air.

En revenant sur la saison de baignade 2025, il souligne qu'elle a été très réussie malgré une météo changeante. Entre le 1er mai 2025 et le 12 septembre 2025, un total de 52.027 visiteurs a été enregistré. À titre de comparaison, lors de la saison précédente, du 1er mai 2024 au 6 septembre 2024, 42.678 entrées avaient été comptabilisées. Par ailleurs, quatre cours de natation ont pu être organisés au total. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) note que les cartes de 10 et de 20 entrées se sont particulièrement bien vendues cette année et ont attiré de nombreux visiteurs au bain en plein air.

La consommation d'eau a légèrement augmenté par rapport à 2024, notamment parce que le bain en plein air a de nouveau été ouvert selon l'horaire habituel cette année. L'alimentation en chauffage à distance par énergie solaire thermique de la station d'épuration s'est déroulée sans incident.

Selon les rapports d'accidents documentés, il y a eu cette année 3 accidents au bain en plein air pour chacun desquels un appel d'urgence a été émis.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) pose deux questions concernant le bain en plein air. D'une part, il évoque les nombreuses divergences concernant le code vestimentaire observées cette année. Il propose que cette question soit discutée en conseil communal avant le début de la prochaine saison, afin de définir une réglementation uniforme pour l'ensemble de la période. Il souligne que cette problématique ne s'est pas posée uniquement dans la Ville de Grevenmacher, mais aussi de manière similaire le long de la frontière.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que le collège échevinal prévoit, dans un avenir proche, une réunion conjointe avec la commune de Remich afin d'examiner la possibilité d'harmoniser les règles applicables dans les bains en plein air des deux communes.

D'autre part, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande comment il se fait que le bain en plein air soit devenu plus cher cette année, alors qu'il aurait eu des heures d'ouverture plus longues. Il souligne que les heures d'ouverture sont identiques à celles de l'année précédente en ce qui concerne les mois et demande des éclaircissements à ce sujet.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que l'augmentation des coûts est liée à la modification des horaires d'ouverture. L'année dernière, le bain en plein air n'était pas ouvert le matin, ce qui n'était plus le cas cette saison.

9. Questions au collège échevinal.

Le conseiller Metty SCHOLTES (CSV):

- Il informe avoir récemment assisté à une réunion qui s'est tenue au Centre culturel Machera, dans la salle « Paradäis ». À cette occasion, il lui a été communiqué qu'il s'agissait de la dernière manifestation organisée dans cette salle, celle-ci devant être prochainement transformée en espace de bureaux. Il souhaite savoir s'il est exact que la salle ne sera plus mise à disposition des associations pour l'organisation de réunions. Il rappelle également que cette salle était à l'origine prévue pour accueillir des cérémonies de mariage. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) confirme que cette possibilité est effectivement à l'étude, dans la mesure où il s'agit du seul local pouvant être transformé en bureau sans porter atteinte aux activités associatives existantes. Le conseiller Metty SCHOLTES (LSP) déplore cette orientation.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que l'ancien "Citymanager" disposait déjà d'un bureau. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que ce bureau n'était pas suffisant en termes de surface.

La conseillère Tess BURTON (LSAP):

- Elle fait part de son appréciation concernant la réunion prévue avec l'exploitant du Proxy-Delhaize dans le cadre de la restructuration de la Place du Marché. Elle exprime toutefois des critiques quant au fait que le rapport de la Commission de la circulation et de la mobilité, qui avait déjà été abordé lors de la dernière séance du conseil communal, n'a toujours pas été transmis à son parti. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que ledit rapport sera transmis sous peu.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle souhaite savoir quelle est la position de la commune concernant l'Alliance des communes contre l'énergie nucléaire. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que ce point n'a pas encore été abordé, mais qu'il sera prochainement discuté.
- La conseillère Claire SERTZNIG (DP) intervient également au sujet des installations du fitness en plein air situé près du bain en plein air. Elle estime que les appareils ne sont pas particulièrement utilisés et se demande s'il n'était pas possible de leur trouver un autre usage. Elle suggère, par exemple, d'installer un appareil près de la maison de retraite ou le long de la promenade de la Moselle.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que le sujet pourrait effectivement être discuté et que la Commission des questions sociales et du troisième âge pourrait être associée à la réflexion, le cas échéant.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) ajoute que l'espace concerné pourrait également convenir pour des camping-cars. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que cette option pourrait être envisagée, mais qu'il conviendrait d'abord de vérifier les raccordements disponibles ainsi que la faisabilité du projet.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) propose d'installer éventuellement les appareils de fitness en plein air à la Maison relais. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que cela n'est pas possible, les équipements étant destinés à des personnes adultes.

La conseillère Carine Sauer (CSV):

- Elle souligne que le « Grueweréck » est devenu un très beau boulevard après son réaménagement et en remercie les responsables. Dans le contexte des fortes pluies survenues récemment, elle souhaite savoir ce qu'il en est des tampons de regard et si ceux-ci sont contrôlés régulièrement et de manière exhaustive. Monsieur Marc HOFFMANN du service technique répond que ces contrôles sont effectués deux fois par an.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP):

- Il fait référence à une publication sur Facebook du parti CSV, dans laquelle il est indiqué que c'est grâce à l'engagement de ce parti qu'une zone 30 a pu être instaurée autour des bâtiments scolaires de Grevenmacher. Le texte accompagnant cette publication précise: « La limitation de vitesse à 30 km/h autour de l'école primaire devient enfin réalité! L'engagement du parti CSV Grevenmacher a porté ses fruits! » Dans la vidéo jointe, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le parti CSV Grevenmacher œuvre depuis plusieurs années pour une modération du trafic dans le secteur scolaire et qu'il a désormais obtenu l'accord de principe de la Ministre de la Mobilité ainsi que du groupe de travail compétent pour la mise en place d'une zone 30.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que cette déclaration l'a surpris, car, selon lui, elle ne reflète pas l'ensemble du développement du dossier. La discussion sur une zone 30 dans le quartier scolaire a en effet débuté dès 2016 et a été abordée à plusieurs reprises au sein du conseil communal. Il rappelle qu'une première question avait été posée au conseil communal le 4 février 2016 pour savoir si une procédure en ce sens était en cours. À

l'époque, il avait été répondu que des discussions étaient encore nécessaires et que diverses adaptations techniques devaient être envisagées. L'intégration de la rue du Centenaire avait alors été refusée, cette voie étant déjà suffisamment régulée par des feux de signalisation.

Le 13 janvier 2023, soit près de sept ans plus tard, il a de nouveau attiré l'attention sur le carrefour dangereux entre la rue de Wecker et la rue des Tanneurs. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique avait alors précisé que la commune avait déjà introduit une demande, six mois auparavant, pour l'instauration d'une zone 30 autour de l'école, mais qu'aucune réponse n'avait encore été reçue. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) avait proposé à ce moment-là d'étendre la zone 30 jusqu'à la maison de retraite. La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) avait demandé si la rue du Centenaire ne devrait pas également être incluse, tandis que l'échevin Marc KRIER (déi gréng) s'était prononcé en faveur d'une zone 30 allant jusqu'à la rue de Luxembourg.

Le 1er mars 2024, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) avait confirmé qu'une zone 30 était bien prévue à proximité de l'école primaire et qu'une nouvelle demande serait introduite.

Lors de la séance du conseil communal du 19 avril 2024, Monsieur Yves CHRISTEN du service technique avait expliqué que l'autorisation initialement accordée (de la rue des Tanneurs à la rue Frantz Seimetz) avait d'abord été confirmée, puis retirée. Par la suite, la commune avait été informée qu'une zone 30 ne serait désormais possible qu'entre la rue Ste-Catherine et la rue Frantz Seimetz.

Suite à de nouvelles directives étatiques, la commune avait alors procédé à une révision de la demande, celle-ci couvrant désormais le tronçon allant du carrefour rue de Luxembourg au carrefour rue de Trèves / gare routière. Lors de la même séance, la bourgmestre avait proposé une séance de travail après que le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) eut suggéré d'étendre la zone 30 jusqu'au rond-point « Kulturhuef ».

Le 17 septembre, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) avait informé les membres du conseil communal, via le groupe WhatsApp, qu'un accord de principe pour l'instauration d'une zone 30 sur la N1, dans le secteur de l'école, avait été obtenu. Elle avait toutefois précisé que la procédure n'était pas encore terminée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) souligne dès lors que l'idée et la demande d'une zone 30 autour de l'école ne résultent pas exclusivement de l'action du parti CSV, mais avaient déjà été introduites en 2016 à l'initiative du parti démocratique et ont depuis lors été évoquées à plusieurs reprises au sein du conseil communal. Le développement de ce projet est donc plus complexe que ne le laisse entendre la publication sur Facebook mentionnée.

Dans ce contexte, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) adresse les questions suivantes au collège échevinal:

- La discussion sur l'introduction d'une zone 30 ne devrait-elle pas d'abord avoir lieu au sein du conseil communal avant que des informations à ce sujet ne soient communiquées au public ? Il rappelle à cet égard une publication sur Facebook de mars 2023, dans laquelle avaient déjà été diffusés des croquis d'une variante d'une zone 30 envisagée à l'époque, version qui a ensuite été retirée.
- Quelles rues ont finalement été incluses dans la zone 30 autour de l'école fondamentale?
- La bourgmestre a indiqué, sous le point « Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours », que la zone 30 s'étendrait de la « Kuschegässel » jusqu'à la rue de Wecker. Cela correspondrait approximativement à la variante 2, qui avait été validée par le ministère en 2023. Pourquoi la variante allant du croisement rue de Luxembourg jusqu'au croisement rue de Trèves / gare routière, laquelle correspondait

aux nouvelles directives étatiques et avait été présentée en avril 2024, n'a-t-elle pas été poursuivie?

- Une réunion de travail est-elle prévue à ce sujet ou a-t-on renoncé à l'organiser?
- Pour quelle raison la première autorisation (secteur rue des Tanneurs, maison n° 5 à la rue Frantz Seimetz), qui avait également été annoncée dans une publication sur Facebook, a-t-elle été retirée?
- Quand peut-on s'attendre de manière réaliste à la mise en place de la zone 30 et comment se déroulera la suite de la procédure?
- Existe-t-il un aperçu global de l'ensemble des rues de la commune susceptibles d'être classées en zone 30 conformément aux nouvelles directives de l'État? Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) rappelle qu'un poste budgétaire correspondant a été prévu à cet effet dans le budget 2024.
- Dans la publication sur Facebook du parti CSV, la mise en œuvre de la zone 30 est présentée exclusivement comme un succès de ce parti. Ne conviendrait-il pas plutôt de considérer cette réalisation comme le résultat d'un engagement collectif de l'ensemble de la commune?
- Quelle est la position du partenaire de coalition « déi gréng », en particulier celle de l'échevin Marc KRIER (déi gréng), face à cette forme de communication publique? A-t-elle fait l'objet d'une concertation interne préalable?
- Depuis 2016, il avait été acté que la rue du Centenaire était suffisamment régulée par des feux de signalisation et ne devait donc pas être intégrée dans une zone 30. Quelle est la raison du changement de position intervenu depuis lors?

Pour conclure, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) précise que ses remarques ne doivent pas être interprétées comme une attaque et que le parti démocratique salue expressément la mise en place de la zone 30.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise qu'elle assume le contenu de la publication du parti CSV. Elle rappelle que le parti CSV s'est engagé en faveur de l'introduction d'une zone 30 depuis l'année 2011, y compris pendant la campagne électorale. Elle n'a jamais affirmé qu'il s'agissait exclusivement d'un mérite du parti CSV. Elle souligne en outre que personne n'a été attaqué dans la publication mentionnée et qu'elle veille toujours avec précision à la formulation de ses propos. Le parti CSV se montre reconnaissant pour l'autorisation accordée et, comme l'explique la bourgmestre Monique HERMES (CSV), convoquer une séance de travail alors que le conseil communal est régulièrement informé ne présenterait aucun intérêt. La procédure était déjà en cours, de sorte qu'une séance supplémentaire n'était pas nécessaire. Les autres points et questions soulevés par le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) seront bien entendus également traités, mais pas lors de la séance du conseil communal d'aujourd'hui. Dès que Monsieur Yves CHRISTEN du service technique sera de retour de son congé, il sera possible d'examiner pourquoi certains points n'ont pas été approuvés.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que sa demande concernant la réunion de travail résulte du fait que l'initiative en la matière émanait à l'origine de la bourgmestre elle-même. C'est pour cette raison qu'il a jugé opportun de s'enquérir à nouveau des motifs pour lesquels une telle réunion n'a finalement pas eu lieu, et de savoir si sa tenue était envisagée à une date ultérieure.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) déclare que le parti démocratique approuve expressément l'instauration de la zone 30 et salue cette mesure. Il souligne qu'il est préférable de disposer d'une telle réglementation plutôt que de ne pas en avoir du tout,

même si la variante 2 devait être envisagée. En même temps, il fait remarquer que, de son point de vue, l'ensemble du processus a été trop long et que la transmission des informations n'a pas été satisfaisante sur tous les points.

- Il s'exprime ensuite au sujet des bulletins communaux. Il relève que deux éditions ont été publiées à des dates très rapprochées et que le rapport du conseil communal du 25 juillet 2025 ne figurait pas dans le dernier numéro. À ce titre, il propose que les séances du conseil communal soient désormais diffusées en direct, afin de garantir une information plus rapide de la population. Il estime qu'un délai de trois mois et demi pour la publication d'un rapport du conseil communal est trop long. Le rapport pourrait toujours être reproduit ultérieurement dans le bulletin communal.

Il exprime en outre son mécontentement face au fait que le rapport du conseil communal du 22 mai 2025 n'ait même pas encore été publié sur le site Internet de la Ville de Grevenmacher.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'elle partage l'avis du conseiller Patrick FRIEDEN (DP) en ce qui concerne le site Internet et précise que le rapport du conseil communal du 22 mai 2025, actuellement manquant, sera ajouté dans les plus brefs délais. Elle souligne en outre que la Ville de Grevenmacher se situe, en comparaison avec d'autres communes, dans une bonne position en matière de publication des rapports du conseil communal. Elle fait remarquer qu'on pourrait également envisager à l'avenir d'exiger que les membres du conseil communal soumettent leurs questions au plus tard dix jours avant la séance. Enfin, elle ajoute qu'il n'y aura pas de retransmission en direct des séances du conseil communal tant qu'elle exerce les fonctions de bourgmestre de la Ville de Grevenmacher.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) ajoute que la question de la diffusion en direct relève du domaine de la digitalisation et que, dans ce cadre, le rapport du conseil communal n'est pas considéré comme une priorité absolue.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) propose d'espacer davantage les dates de parution du bulletin communal, du bulletin scolaire et du feuillet d'information relatif à la Fête du Raisin et du Vin. Le conseiller Claude WAGNER (DP) approuve cette proposition et ajoute que des citoyennes et citoyens ont également exprimé le même souhait.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il adresse la remarque suivante au collège échevinal: Il souhaite aborder les travaux de voirie qui ont eu lieu immédiatement après le congé collectif à Grevenmacher. Ces travaux ont représenté une contrainte non seulement pour les habitants de Grevenmacher, mais également pour les visiteurs, parmi lesquels de nombreux touristes. Selon lui, ces travaux ont été annoncés de manière insuffisante, mal signalés, mal exécutés et, de façon générale, mal organisés. Les personnes souhaitant se rendre du haut de Grevenmacher vers le centre-ville n'avaient la possibilité de le faire légalement que par Wecker et Potaschberg. Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si cette situation pouvait être interprétée comme une mesure de modération du trafic, telle que prévue dans la déclaration du collège échevinal. À cet égard, il adresse les questions suivantes au collège échevinal:
 - Qui était responsable de l'organisation de ces travaux de voirie?
 - Dans le cas où les travaux auraient été planifiés par l'État, n'y a-t-il pas de coordination prévue avec la commune dans ce type de situation?
 - Comparativement au revêtement de la rue de Trèves devant le Centre culturel, qui se trouve dans un état nettement plus dégradé que l'ancien revêtement du tronçon

routier récemment rénové, n'aurait-il pas été opportun d'inclure également ce tronçon dans les travaux de réfection.

- Dans le cadre de la zone 30, n'aurait-il pas été possible de prévoir, lors du renouvellement du revêtement de la chaussée, des mesures de modération du trafic?

Le conseiller Claude WAGNER (DP) conclut en soulignant que le parti démocratique a déjà critiqué à plusieurs reprises l'organisation des chantiers et demande si, à l'avenir, les citoyens devront s'attendre régulièrement à des perturbations comparables lors de travaux d'envergure.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que les travaux de voirie ont été planifiés par l'Administration des ponts et chaussées. Les informations correspondantes ont également été fournies par cette administration. Le chantier a été coordonné en collaboration avec Monsieur Yves CHRISTEN du service technique. Les travaux ont donc été exécutés conformément à la planification de l'Administration des ponts et chaussées, et la commune a relayé les informations reçues de celle-ci en conséquence. Elle précise qu'il s'agissait de quatre jours difficiles. Monsieur Marc HOFFMANN du service technique ajoute que le chantier de la rue de Trèves pourra être présenté en détail lors de la prochaine séance du conseil communal, le projet du bureau d'études devant être disponible d'ici là.

- Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande ensuite si le nettoyage régulier des ruisseaux est toujours assuré. Monsieur Marc HOFFMANN du service technique explique que ces travaux de nettoyage sont effectués par l'Administration de la gestion de l'eau. En cas de fortes pluies et de risque d'inondation, la commune procède à des contrôles visuels afin de vérifier si l'écoulement de l'eau se fait correctement.